

TRAVAUX SOUS TENSION BT SUR LES OUVRAGES**Formation initiale****Modules « Souterrain »****Câbles à isolation synthétique et Câble à isolation au Papier Imprégné**

Formation agréée par le Comité des Travaux Sous Tension sous la codification

TST BT – SOU CIS + SOU CPI

La recommandation du CTST aux employeurs de personnels qui travaillent sous tension en BT sur les Ouvrages de distribution d'Energie électriques est téléchargeable sur <https://www.comite-tst.com>

Objectif :	Acquérir les compétences nécessaires pour préparer et réaliser, dans les règles de l'art et en toute sécurité, des activités spécifiques sous tension sur des ouvrages de type souterrain en câbles à isolation synthétique et en câbles isolé au papier imprégné.
Public concerné :	Personnes appelées à pratiquer des travaux sous tension BT et pour lesquelles leur employeur s'engage par écrit sur le respect des conditions et prérequis.
Prérequis :	Savoir lire, écrire et parler le français (<i>formation adaptée possible sous condition</i>). Savoir mettre en œuvre les prescriptions de sécurité définies par le recueil d'instructions de sécurité électrique pour les ouvrages FD C 18-510-1 (basé sur la norme NF C 18-510:2012) dans le type d'ouvrage considéré. Être en possession d'une appréciation d'aptitude délivrée, depuis moins de 2 ans, à l'issue du module de base habilitant TST ou être habilité « T » pour d'autres travaux au périmètre d'un module de type spécifique, en les pratiquant régulièrement au sens de la recommandation BT unique du Comité Des Travaux Sous Tension. (<i>exemple : réf. Formapelec : TST O 200</i>) Maîtriser la mise en œuvre hors tension des travaux sur les ouvrages souterrains en câble à isolation synthétique et en câble à isolation au papier imprégné. (<i>exemple : réf. Formapelec : BOIT 231 et BOIT 232</i>) La participation à la formation nécessite d'être en possession des équipements de protection individuelle adaptés aux travaux visés. Le participant doit avoir au moins 18 ans et posséder un certificat médical d'aptitude au poste de travail valide, délivré par la médecine du travail. Ces prérequis seront vérifiés en début de stage et conditionneront la poursuite de la formation. Des tests théorique et pratique participeront à cette vérification.
Durée :	5 jours (35 heures).
Pédagogie :	La progression pédagogique s'appuie sur la présentation de la réglementation et des exercices d'application pour des opérations simples réalisée par des formateurs formés et qualifiés dans le domaine de l'électricité et de la maîtrise des risques. 70 % du temps est consacré à des travaux pratiques.
Évaluation des acquis :	Grille d'évaluation CTST
Outils pédagogiques :	Salle de cours équipée, plateforme TST BT et outillages spécifiques agréés.
Accessibilité :	En cas de restriction médicale ou autres restrictions, un plan de compensation individuel pourra être mis en œuvre en amont de l'inscription, sur demande et sur validation de la faisabilité technique.
Dotation du stagiaire :	Documents, vêtements et EPI nécessaires voir la liste détaillée page 3.
Documents de fin de formation :	Attestation de formation et attestation du professionnalisme.
Lieu :	Site FORMAPELEC agréé par le CTST.

CONTENU DU STAGE

1 – Accueil et présentation de la formation – (1 h)

2 – Évaluation des prérequis théorique - (1 h)

- Questionnaire théorique.

3 – Théorie (Rappels) – (5 h)

- Réglementation : recueil FD C 18-510-1 (basé sur la norme NF C 18-510:2012), CET BT, FT (rappels).
- Identification des ouvrages souterrains sous tension et d'en connaître les procédures d'accès.
- Préparation et validation d'un processus opératoire.
- Vérification de l'état de stabilité électrique et mécanique de l'ouvrage.
- Identification des circuits d'électrification.
- Identification les circuits de court-circuit.
- Mise en œuvre des moyens pour se prémunir de ces risques.
- Connaissance et utilisation à bon escient des protections collectives et individuelles.
- Identification et choix des outils et matériel adapté.
- Identification et prise en compte dans ces activités de tous les facteurs qui ont un impact sur l'environnement (déchets, esthétique, etc.).
- Réalisation des travaux sous tension sur les ouvrages souterrains en câbles à isolation synthétique (CIS) et en câbles à isolation au papier imprégné (CPI) dans le respect des règles de l'art.
- Rendre compte à sa hiérarchie à la fin des travaux.

3 – Travaux pratiques

- Préparation hors tension d'une extrémité CIS 150 ou 240 avec raccordement hors tension sur grille ou sur tableau BT (*vérification des prérequis pratiques*).
- Préparation d'une extrémité CPI 150 avec raccordement hors tension sur grille ou sur tableau (*vérification des prérequis pratiques*).
- Identification d'un câble BT sous tension à l'aide d'un appareil d'identification agréé (*a minima une démonstration*).
- Habillage d'une fouille.
- Création d'un branchement avec confection d'une dérivation de type SDI CPI 240/35 sur un câble principal à **neutre périphérique**.
- Modification de réseau avec confection d'une dérivation de type JNI ou JNC 240/240.
- Réalisation d'un bout perdu sur câble synthétique.

Les exercices comprennent la réalisation d'un accessoire de type coulé et d'un accessoire de type injecté (*sans toutefois couler et ou injecter la matière*).

L'un des accessoires est réalisé sur un câble à neutre périphérique.

- Création d'un branchement avec confection d'une dérivation de type SDI CPI 240/35.
- Modification de réseau avec confection d'une dérivation de type JNI CPI 240/240.
- Réalisation d'un bout perdu sur câble papier imprégné.

Remarques : Une évaluation portant sur la connaissance des procédures et la réalisation pratique sera réalisée lors des différentes mises en situation.

Elle permettra, à partir d'une liste de critères spécifiques et validée par le Comité des TST, de déterminer l'aptitude ou la non-aptitude du stagiaire à pratiquer les activités sous tension dans l'ouvrage concerné.

DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- Bulletin d'inscription avec engagement écrit de l'employeur, précisant que le personnel inscrit satisfait aux prérequis fixés par le Comité des Travaux Sous Tension.
- Certificat médical d'aptitude au poste de travail valide, délivré par la médecine du travail

DOCUMENTS QUE DOIT POSSÉDER LE STAGIAIRE POUR SUIVRE LE STAGE

- Titre d'habilitation électrique (**Habilitation B1 minimum**).

VÊTEMENTS ET EPI QUE DOIT POSSÉDER LE STAGIAIRE POUR SUIVRE LE STAGE

- Vêtements de travail (*couvrant les bras et les jambes, non propagateur de la flamme et ne comportant pas de pièces conductrices, NF EN 61482-2 et NF EN ISO 14116*).
- Paire de chaussures de sécurité (*NF EN ISO 20345*).
- Casque d'électricien avec jugulaire (*NF EN 397*) et équipement de protection oculaire et faciale (*NF EN 166*).
- Paire de gants composites (*à la taille du stagiaire, NF EN 60903 classe 00 ou 0*).

ou

- Paire de gants isolants 500 V en latex pour électricien (*à la taille du stagiaire, NF EN 60903 classe 00 ou 0*).

+

- Paire de surgants pour électricien en cuir à crispin (*à la taille du stagiaire, NF EN 388*).
- Paire de gants de manutention (*à la taille du stagiaire*).